



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV 158 CD 11

PV téléphonique du bureau du Comité de Direction **Du District de l'Yonne de Football** **Réunion du 13 Décembre 2018**

Présents : Mme Florence BRUNET, MM Dominique AMARAL, Christophe CAILLIET, Cédric EHRET, Jean Louis TRINQUETTE

1. Reprise de décisions du PV 151 CD 10

Courriel du club Migennes

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende prévue pour ce club, concernant le non envoi de feuilles de plateau de la rencontre U7 du 24 novembre 2018.

Courriel du club de Tonnerre

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende prévue pour ce club concernant l'absence non excusée de la catégorie U11 sur la journée du 24 novembre 2018.

Courriel du club de Champigny/Yonne

Après vérification et réponse de la ligue, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende prévue pour la joueuse Éva DUBERGE ; de maintenir les amendes pour les joueuses Andréa MAILLARD et Reggane PAILLARD

Courriel du club de Montillot

Après vérification et confirmation du club CO Avallon, organisateur du plateau U7, de la présence du club de Montillot lors du plateau U7 du 24 novembre 2018, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende prévue pour ce club.

2. Feuilles de match ou feuilles de plateaux manquantes

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- U9 rencontre du 01 décembre 2018
 - Fleury la Vallée amende de 30 €

- U11 rencontre du 01 décembre 2018
 - Aillant/Tholon amende de 30 €
 - Avallon amende de 30 €

3. Participation de joueurs en équipe supérieure / inférieure

Le bureau du Comité de Direction sanctionne le club suivant de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.07) :

JOURNÉE DU 01 DÉCEMBRE				
CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
Champigny	U10 en U9	DUBERGE	Mathis	50 €

4. Participation de joueurs non licenciés

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

JOURNÉE DU 01 DÉCEMBRE				
CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
Champs/Yonne	U11	CLOVIS	Bourgeton	120 €
Champs/Yonne	U11 ?	AUBERT	Evans	120 €
Héry	U9 ?	VALENTIN	Mélyls	120 €
Auxerre Rosoirs	U8	MBONGELA KISALO	Emmanuel	120 €

5. Absence non excusée d'équipes sur plateaux

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 6.14)

JOURNÉE DU 24 NOVEMBRE		
CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
VINNEUF	U9	30 €
QUARRÉ ST GERMAIN	U9	30 €
NEUVY SAUTOUR	U11	30 €

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le bureau du Comité de Direction informe de la fermeture du District de l'Yonne de Football pour les fêtes de fin d'année, à partir du vendredi 21 décembre à 17h00 jusqu'au dimanche 6 janvier 2019 inclus. Réouverture des bureaux à partir du lundi 7 janvier à 8h30.

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale
Florence BRUNET